

**SORTIE PATRIMOINE avec le club d'EAUZE (Vieux Chromes)**

**22 septembre 2024**

**8 H 30 Départ de Décathlon pour CONDOM, 9 H 15 petit déjeuner conjoint sur le parking Carrefour Market Condom, café sorti du sac avec les viennoiseries offertes par le TACOT CLUB, 10 H 15 visite du hameau de LIALORES (Église classée et petit musée), 11 H 15 rafraichissements à ROQUEPINE, 12 H 30 repas au Vieux Pressoir à CAUSSENS, 15 H 30 visite du village de CASTELNAU sur l'AUVIGNON, théâtre d'actions de résistance à la libération, 17 H 00 pot de l'amitié commun à CONDOM puis retour sur AUCH.**

**Inscription à retourner avec le règlement avant le 08 /09/2024 à Dominique LOUIT 1 Rue André GIDE AUCH Tél : 06 08 35 00 39**

NOM..... Prénom.....  
Adresse.....  
Code Postal..... Ville.....  
Téléphone.....  
Nombre de participants : .....

**TARIFS**  
**35 € Par personne.**

Joindre le chèque du montant total à l'ordre du TACOT'S CLUB GASCON, chèque qui sera remis en banque la semaine avant la sortie, seules les inscriptions accompagnées du règlement seront prises en compte. Pour les non adhérents prévoir un chèque de 35 € pour une personne et 40 € pour deux personnes.

**VÉHICULE**

<b>MARQUE</b>	<b>TYPE</b>	
<b>CARROSSERIE</b>	<b>VITESSE</b>	
<b>PUISSANCE CV FISCAUX</b>	<b>CV RÉELS</b>	
<b>ANNÉE</b>	<b>IMMATRICULATION</b>	<b>CYLINDRÉE</b>
<b>CIE D'ASSURANCE</b>	<b>N° POLICE</b>	

**Je certifie** que mon véhicule est régulièrement immatriculé, assuré, conforme au code de la route et à toutes les législations en vigueur et que ne je fais pas l'objet d'un retrait de permis.

**Je renonce** à l'avance à tous recours envers le club organisateur et son assureur dans le cadre de dommages accidentels où je serais impliqué.

Ledit club et son assureur ne seraient en outre être tenus pour responsables lors du transport de mon automobile par le véhicule de dépannage. De ce fait, je ne pourrais prétendre à quelconque indemnisation (dégradation, vol, vandalisme, incendie, renversement, collision et tout autre dommage).

Le rapatriement du véhicule en panne ou accidenté, au domicile, sera à la charge du propriétaire.

A

Le

Signature,